fiche pratique 1 bis

PERSONNE PHYSIQUE MICRO-ENTREPRENEUR
IMMATRICULATION

2 exemplaires Cerfa P0 CMB Micro-Entrepreneur - dûment complétés et signés en original
Si vous êtes déjà immatriculé, 2 exemplaires Cerfa R CMB Micro-Entrepreneur - dûment complétés et signés en original (exemplaires disponibles sur www.service-public.fr)

↘ JUSTIFICATIF D'IDENTITÉ

Français (résidant en France ou non) :
- Copie de la carte d'identité recto-verso ou du passeport ou document justifiant de la nationalité (sauf permis de conduire) en cours de validité

Ressortissants de l'EEE (quel que soit le domicile) :
- Copie de la carte d'identité recto-verso ou du passeport en cours de validité

Ressortissants Islandais, Norvégiens, Liechtensteinois, Suisses, Andorrans, Monégasques ou Algériens :
- Copie de la carte d'identité recto-verso

Personnes extérieures à l'EEE résidant en France :
- Copie du titre de séjour en cours de validité et à jour pour l'adresse portant la mention : "commerçant", "industriel" ou "vie privée et familiale" ou copie recto-verso de la carte de résident

Personnes extérieures à l'EEE non-résidant en France :
- Copie de la carte d'identité recto-verso ou du passeport en cours de validité

↘ NON CONDAMNATION

Déclaration sur l'honneur de non condamnation et filiation du chef d'entreprise, datée et signée en original (modèle disponible dans nos services)

↘ SITUATION MATRIMONIALE

Si mariage sous le régime de la communauté :
- Attestation de délivrance de l'information à son conjoint commun en biens (attestation sur l'honneur disponible dans nos services)
Tarifications supplémentaires (cf. tarifs)

Si conjoint-collaborateur :
- Attestation de conjoint-collaborateur (disponible dans nos services)
- Copie de la carte d'identité recto-verso ou du passeport en cours de validité du conjoint
- Justificatif faisant état du mariage ou du pacs

↘ SITUATION SOCIALE

Numéro de sécurité sociale (copie de la carte vitale souhaitée).

↘ JUSTIFICATIF DU LOCAL

Si création au domicile :
- Copie de quittance de loyer **et/ou** facture EDF ou téléphone de moins de 3 mois

Si création du fonds de commerce :
- Copie du bail commercial ou professionnel ou précaire
Ou
- Copie du titre de propriété ou copie d'attestation notariée ou copie de la taxe foncière
Ou
- Autorisation du propriétaire signée en original accompagnée, le cas échéant, d'un justificatif de propriété
Ou
- Contrat de domiciliation accompagné, le cas échéant, du Kbis et de la copie de l'agrément préfectoral de la société domiciliataire

Si achat du fonds de commerce :
- Copie de l'acte d'achat du fonds enregistré par le service des Impôts si acte sous seing privé
- Le journal d'annonces légales ou copie, ou avis d'insertion avec le nom du journal et la date de parution

Si prise en location-gérance du fonds de commerce :
- Copie du contrat de location-gérance
- Le journal d'annonces légales ou copie, ou avis d'insertion avec le nom du journal et la date de parution

Si donation du fonds de commerce :
- Copie de l'acte de donation enregistré par le service des Impôts
- Le journal d'annonces légales ou copie, ou avis d'insertion avec le nom du journal et la date de parution

COMPLÉMENTS AU VERSO →

CCI GARD
T. 04 66 879 889
12 rue de la République
30032 Nîmes Cedex 1
www.gard.cci.fr

Délégation Alès
T. 04 66 78 49 49
HUP / 3ème étage
6 Place des Martyrs de la Résistance 30100 Alès

Délégation Gard Rhodanien
T. 04 66 879 809
Maison de l'Entreprise - ZA de l'Euze
47 rue Fernand Jarrié
30200 Bagnols-sur-Cèze

CCI GARD

PERSONNE PHYSIQUE MICRO-ENTREPRENEUR
IMMATRICULATION (SUITE)

fiche pratique 1 bis

EN CAS DE PROFESSION REGLEMENTÉE

ATTENTION !
Certaines activités sont réglementées et nécessitent des pièces supplémentaires (exemples : ambulant, bar, restaurant, transport, sécurité,...)
Veuillez vous rapprocher de votre CFE

RÉGIME FISCAL

Vous serez soumis au régime fiscal de la micro-entreprise

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

- Nombre de salariés et date d'embauche prévue

- En cas de reprise d'activité non salariée : précédentes activités, lieu principal d'exploitation, date de radiation et numéro SIREN

- 1 pouvoir signé en original lorsque ce n'est pas le chef d'entreprise qui effectue la formalité (modèle dans nos services)

ACRE

La loi de finances 2020 a validé la réintroduction de la demande préalable de l'ACRE pour les micro-entrepreneurs avec conditions d'éligibilité. La demande doit être déposée directement **auprès de l'Urssaf** et ce dans les 45 jours du dépôt de dossier de déclaration d'entreprise.

Pour en savoir plus et télécharger le formulaire :
autoentrepreneur.urssaf.fr

TARIFS

Chèque ou espèces avec l'appoint

8,03 € si communauté de biens, à l'ordre du Greffe du TC
70 € si "Service Plus" à l'ordre de la CCI

Si achat, apport, location-gérance ou donation de fonds :
5,90 € à l'ordre du Greffe du TC
70 € si "Service Plus" à l'ordre de la CCI

ALERTE ! Cette liste de pièces n'est donnée qu'à titre indicatif et peut changer sans préavis tant en raison des modifications réglementaires, que du contrôle de légalité du Greffe ou de la nature particulière de la formalité et des pièces supplémentaires requises dans ces cas d'espèces. **N'hésitez pas à faire appel à nos services en cas de nécessité.**

CCI GARD
T. 04 66 879 889
12 rue de la République
30032 Nîmes Cedex 1
www.gard.cci.fr

Délégation Alès
T. 04 66 78 49 49
HUP / 3ème étage
6 Place des Martyrs de la Résistance 30100 Alès

Délégation Gard Rhodanien
T. 04 66 879 809
Maison de l'Entreprise - ZA de l'Euze
47 rue Fernand Jarrié
30200 Bagnols-sur-Cèze

CCI GARD

CCI Occitanie • 01.2021